



Les services de l'État en Haute-Saône

REÇU LE - 6 JUIL. 2017

Sécheresse

Arrêté sécheresse : restriction des usages de l'eau en Haute-Saône à compter du 6 juillet 2017

Sécheresse

Rôle de la DDT

Arrêté sécheresse : restriction des usages de l'eau en Haute-Saône à compter du 6 juillet 2017

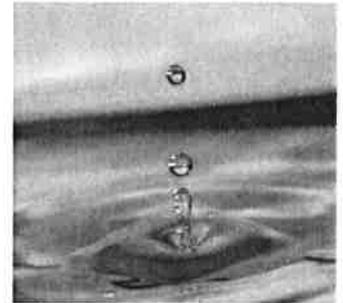
Article créé le 06/07/2017

Par arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2017, des mesures de restriction sont mises en place à compter de ce jour afin de limiter les usages de l'eau dans le département de la Haute-Saône.

En effet, malgré quelques précipitations ces derniers jours, l'état des cours d'eau et des nappes en Haute-Saône ne s'améliore pas. La période hivernale 2016-2017 particulièrement sèche n'a pas été favorable à la recharge en eau habituelle. La situation actuelle tend vers une baisse des réserves en eau, accentuée par le manque de réserve des nappes souterraines.

A ce stade, les principales mesures d'interdiction concernent :

- *l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins, à l'exception des potagers privés,*
- *le lavage des voitures hors stations professionnelles,*
- *le remplissage des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m3 à usage privé, à l'exception des premières mises en eau des piscines construites depuis le 1er janvier 2017,*
- *l'arrosage par aspersion entre 10h et 18h, sauf pour les serres en période de canicule,*
- *les vidanges et remplissages de plans d'eau.*



Il est rappelé qu'en dehors de ces restrictions, il appartient à chacun d'entreprendre des actions de moyen et long termes visant à réduire les consommations d'eau et à préserver l'équilibre des milieux aquatiques. Tel est le cas des prélèvements dans les cours d'eau qui doivent être limités afin de ne pas accentuer le déficit hydraulique.

Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris peuvent être consultées sur les sites :

- [site de la Dreal bourgogne Franche-Comté](#)
- [Propluvia](#)

Partager :

- [Services de l'Etat](#)
- [Politiques publiques](#)
- [Actualités](#)
- [Publications](#)
- [Démarches administratives](#)
- [Vous êtes...](#)

- [RSS](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Horaires et coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)
- [Accessibilité](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Glossaire](#)
- [Information sur les cookies](#)

- [AAE : Avis de l'autorité environnementale](#)
- [ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement](#)
- [LSE : Loi sur l'eau](#)
- [RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)
- [IAL : Information acquéreur locataire](#)
- [Termes et mërules](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française ©
2011-2012

